

**Code indicateur**

SNB-B05-12-APM1

Évaluation FRB- i-BD<sup>2</sup> : N°2**Évaluation réalisée par**

Moana Badie

Yan Ropert-Coudert

**Synthèse réalisée par**

Sarah Aubertie

**En date du**

30 juillet 2016

*Evaluations antérieures à la mise à jour du site ONB 2016*

**Objectifs**

B5 - Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

E14 - Garantir la cohérence entre politiques publiques aux différentes échelles

E15 - Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

**Dernière évaluation**

2013

## AIRES MARINES PROTÉGÉES POURVUES DE DOCUMENTS DE GESTION

**Proportion, en superficie, d'aires marines protégées de plus de trois ans dotées d'un document de gestion validé par rapport à la superficie totale des aires marines protégées**

L'évaluation s'inscrit dans la continuité de la précédente évaluation. Elle souligne quelques biais engendrés par l'indicateur et suggère notamment de préciser le décalage de trois ans dès l'intitulé ou le sous-titre. Elle appelle enfin à bien clarifier le message véhiculé par l'indicateur.

### A – Présentation et interprétation de l'indicateur

L'indicateur dénombre la proportion de la surface des eaux françaises classées en aires marines protégées (AMP) pourvues d'un document de gestion. Il conviendrait de préciser la définition et la destination de l'indicateur.

L'indicateur s'inscrit bien dans les orientations stratégiques B « Préserver le vivant et sa capacité à évoluer » et E « Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action » de la SNB. L'indicateur est en effet pertinent pour B même si une AMP non exempte de perturbations passées ou actuelles (pollution, espèces invasives) qui conduiraient, ou auraient conduit, à déséquilibrer l'écosystème en faveur d'une espèce, préserverait le vivant mais peut-être pas la biodiversité, ou du moins celle d'origine. Concernant l'orientation E, il est pertinent dans la mesure où l'on veut vraiment évaluer une situation, avec un décalage de 3 ans.

L'indicateur est pertinent pour répondre aux trois objectifs qui lui sont associés. Concernant B5, les notions de réseau et d'interconnectivité ne peuvent toutefois pas être prises en compte par cet unique indicateur. Par exemple, la prise en compte de l'AMP de la Mer de Corail, totalement isolée des autres AMP, a fait progresser l'indicateur mais pas l'idée d'interconnectivité (ou alors interconnectivité des écosystèmes que l'on trouve au sein de cette AMP). Il faudrait certainement disposer d'un indicateur de connectivité qui tiendrait compte des AMP définies par les autres Etats. L'indicateur est pertinent pour les objectifs E14 et E15, sous réserve que le document de gestion soit synonyme d'efficacité et qu'il prévoit un partenariat entre Etats et institutions ou organisations locales.

L'intitulé de l'indicateur apparaît vague, il requiert de lire la description pour comprendre ce dont il est question (s'agit-il d'une définition, d'un nombre total, d'une proportion et par rapport à quoi ?). Selon la description, il s'agit de la proportion des AMP qui, après

I-BD<sup>2</sup> – ÉVALUATION SCIENTIFIQUE D'INDICATEURS DE LA BIODIVERSITÉ

une période de trois ans d'existence, se sont dotées d'un document de gestion. En l'état, l'intitulé de l'indicateur prête à confusion et ne correspond pas à son mode de calcul. D'après ce mode de calcul, il s'agit plutôt d'un coefficient de dotation de document de gestion, ou de bonne gestion,  $k = \text{document}(d) / \text{total}(d-3)$ , ou de transformation d'AMP en AMP « bien gérée » au bout de 3 ans. Cette idée indique que les efforts doivent être maintenus après la création de l'AMP jusqu'à la création de ce document.

L'explication de la valeur de l'indicateur n'est pas correcte : elle donne le pourcentage d'AMP pourvue d'un document de gestion par rapport à la totalité des eaux couvertes par une AMP.

La valeur ne s'accompagne pas d'un intervalle de confiance, et n'a pas à l'être car il s'agit d'une donnée de synthèse. La valeur devrait peut-être être accompagnée d'une information sur le pourcentage des AMP pourvues d'un document de gestion par rapport aux superficies des AMP actuelles.

Deux illustrations sont proposées. La première permet de comprendre l'indicateur puisqu'elle présente sous forme de courbe les deux valeurs nécessaires pour construire la proportion présentée. Les textes accompagnant ces courbes sont également importants et mériteraient d'être mis en évidence car ils permettent de comprendre le décalage de trois ans entre les valeurs de superficies d'AMP totales et les valeurs de superficie des AMP couvertes par un plan de gestion. Il serait utile de préciser sur les illustrations la superficie totale des eaux françaises, afin d'avoir une idée de la superficie susceptible d'être un jour incluse dans le réseau des AMP. Cette valeur semble d'autant plus importante que la description de l'indicateur laisse penser que c'est par rapport à cette valeur (superficie totale des eaux françaises) que la valeur de l'indicateur devrait être calculée. En outre, la flèche explicative des 81% semble relier les mauvais points : le texte relie les valeurs mesurées au 1/1/2011 et celles du 1/1/2014 mais les extrémités de la double flèche relie le 1/1/2012 au 1/1/2015. Il faudrait représenter en pointillés la courbe du nombre d'AMP total utilisé pour le calcul et ainsi éviter la flèche reliant les deux courbes (qui permet de bien comprendre le graphe mais qui montre aussi que ce graphe n'est pas idéal). La deuxième illustration, bien qu'intéressante, pourrait être présentée sous forme de tableau plutôt que sous forme graphique. Enfin, pourraient être représentés sur un même graphique le nombre d'AMP dotées d'un document de gestion et le nombre de celles qui ne le sont pas et qui seraient susceptibles de l'être (celles de plus de 3 ans). L'évolution de la « bonne gestion » pourrait être mise en évidence, en considérant que toute AMP créée doit, au bout de trois ans, être dotée d'un document de gestion.

Il existe un biais de visualisation dans les illustrations. La valeur de l'indicateur donne le pourcentage d'AMP pourvues d'un document de gestion par rapport à la totalité des eaux couvertes par une AMP. Or, la description de l'indicateur laissait supposer que cette proportion se rapportait à la totalité des eaux françaises, que celles-ci soient incluses dans le réseau des AMP ou non. Il faut que les producteurs décident du message principal que l'indicateur est supposé véhiculer et à qui : est-ce un message destiné à un large public ou aux gestionnaires des AMP ? Dans le premier cas, la valeur de 2% (quelle proportion des eaux françaises est couverte par des AMP validées par un document de gestion ?) est la plus adaptée. Dans le deuxième cas, il s'agirait plutôt de la valeur de 81% (parmi les eaux déjà classées en AMP, quelle est la proportion de celles qui sont validées par un document de gestion ?) qui devrait être choisie. La flèche de « 81% », comme mentionné précédemment, permet toutefois dans le visuel de comprendre à quoi correspond ce pourcentage.

L'interprétation de la valeur est elle aussi sujette à erreur. Le taux de 81% laisse supposer que 81% des AMP sont dotées d'un document de gestion. L'erreur se dissipe à la lecture de la description de l'indicateur mais elle devrait être évitée dès la lecture du pourcentage.

L'évaluation rappelle que le calcul de l'indicateur est un rapport entre une donnée à la date d et une autre à la date d-3 ans. Cela ne permet pas de bien rendre compte de l'évolution de la superficie des AMP ni de l'évolution de la superficie d'AMP dotées d'un document de gestion. Il porte du coup à confusion. Cette confusion peut être levée en partie par de nouveaux graphiques. De plus, la valeur de l'indicateur à la date d reflète l'avancée

de la politique menée durant 3 ans. Ici, il est important de ne pas donner l'impression de masquer une réalité qui pourtant n'a rien de honteuse, bien au contraire : 3 ans sont nécessaires pour avoir un plan de gestion. Il ne faudrait pas vouloir afficher un faible taux en le « justifiant » par la durée d'obtention d'un document de gestion, ou au contraire afficher un taux élevé (81%) en s' « excusant » du fait que cela repose sur des AMP d'il y a 3 ans. Il est important de bien expliquer le contexte et les contraintes, d'autant qu'il s'agit d'un indicateur de portée davantage politique que scientifique, et qu'il doit prendre en compte la variété des AMP, des documents de gestion et des moyens disponibles.

De manière générale, il est préférable d'avoir des indicateurs simples, représentatifs, plutôt que d'agréger plusieurs phénomènes dans un seul indicateur, son interprétation s'en trouvant plus difficile. Ce pourrait être le cas si l'on considérait que l'indicateur doit être une superficie en AMP dotées d'un document lors de l'année n rapporté à la superficie totale en AMP de l'année n, puisque l'on y incorpore sans la nommer la variation du nombre d'AMP entre n-3 et n. Ici l'explication est très simple et compréhensible, l'indicateur est bien une photographie de la situation actuelle et pas une photographie constituée d'éléments existants à des dates différentes.

De façon plus ambitieuse, si l'on considère que les seules AMP intéressantes sont celles dotées d'un document de gestion, un pourcentage de ces AMP par rapport à la surface totale de l'espace maritime pourrait être proposé. L'objectif serait alors 20% (engagement France).

## B – Définition, contexte et principales caractéristiques de l'indicateur

La définition de l'indicateur indique que celui-ci « permet de suivre l'évolution de la proportion d'aires marines protégées dotées d'un document de gestion, en superficie par rapport à la superficie totale d'aires marines protégées et par rapport à la superficie totale des eaux françaises. » Il conviendrait de préciser « trois ans auparavant ».

Les producteurs expliquent qu'il faut compter 3 ans avant qu'une AMP ne soit dotée d'un plan de gestion. Toutefois, la façon dont ce délai est pris en compte dans les diverses sections de l'indicateur est confuse. S'agit-il de compter un délai supérieur à 3 ans ou de 3 ans exactement ? Sur le graphique, la flèche explicative suggère qu'il s'agit de 3 ans exactement puisque les points reliés entre eux visent le 1/1/2012 et le 1/1/2015. Cependant, l'explication de la valeur de l'indicateur mentionne des AMP de plus de trois ans. Avec une telle définition, la valeur de l'indicateur entre le 1/1/2011 et le 1/1/2015 (plus de 3 ans) devrait être de 100%.

Il n'y a pas de valeur ayant une signification particulière associée à l'indicateur. L'évaluation relève que la pertinence de l'indicateur dépendra de sa définition. Dans le cas où l'indicateur s'intéresse à la proportion des AMP couvertes par un document de gestion et si l'obtention d'un plan de gestion prend environ 3 ans, alors sa pertinence est relativement faible puisqu'il est relativement facile de prédire cette proportion en comptant qu'environ 80 à 100% des AMP auront un plan de gestion validé trois ans après leur création. Dans le cas où il s'agit de la proportion des eaux françaises incluses dans le réseau AMP avec plan de gestion validé, alors l'indicateur est pertinent car il permettra de mesurer si la France tient ses engagements de passer 20% de ses eaux territoriales en réseau AMP.

Une valeur cible est indiquée, il faut néanmoins préciser si la cible est 100% des AMP créées l'année n, l'année n-3, ou encore 100% des 20% des eaux françaises. Selon la définition que les producteurs de l'indicateur choisiront de mettre en avant, les valeurs cibles changeront. Si l'indicateur a pour but de montrer la proportion des eaux françaises concernées par une AMP validée par un document de gestion alors la valeur cible devrait être 20% puisque c'est l'objectif que la France s'est fixée dans le cadre du Grenelle de la Mer. La valeur actuelle de l'indicateur et la vitesse à laquelle il évolue suggèrent qu'il faudrait une vingtaine d'années pour arriver à la valeur cible (si le taux d'évolution annuel demeure constant). Si l'indicateur a pour but de mesurer la proportion des AMP qui sont pourvues d'un document de gestion, alors la valeur cible devrait être de 100% et elle semble atteinte après 3 années. Toutefois, si l'on cible 100% des AMP créées, ce qui serait l'objectif de cet indicateur, il serait très perturbant d'afficher 100% alors que l'on n'aurait en fait que 50% de couverture (toujours du fait des 3 ans de décalage).

L'indicateur étant global, il amalgame différentes situations qui mériteraient d'être distinguées si l'on voulait utiliser l'indicateur à des fins de gestion.

Si l'indicateur concerne uniquement la proportion d'AMP pourvues d'un plan de gestion alors les caractéristiques des AMP qui se rajoutent au réseau n'influent pas sur la valeur de l'indicateur. L'indicateur ne variera qu'en fonction de la lenteur administrative des systèmes d'évaluation de la gestion des AMP. En revanche, si l'indicateur concerne la proportion des eaux françaises incluses dans le réseau AMP avec un document de gestion à l'appui, les caractéristiques des AMP rajoutées annuellement vont avoir une influence importante sur la valeur de l'indicateur. Ce phénomène est clairement visible sur le graphique qui montre comment l'ajout de deux AMP de très grande superficie (parc national de la mer de Corail et parc naturel marin d'Arcachon) a fait bondir la proportion d'eaux françaises dans le réseau AMP, passant d'environ 4% à environ 16% en une année. Il pourrait en outre être intéressant de tenir compte de la région ou du bassin, et de répartir ces superficies d'AMP de façon à pouvoir préserver un maximum d'écosystèmes.

Enfin, un changement d'échelle pourrait avoir des incidences sur la pertinence de l'indicateur et sa relation avec le phénomène décrit, selon l'objectif poursuivi par l'indicateur.

### C – Production de l'indicateur

La manière dont est calculée la valeur est claire. Il faut cependant connaître la superficie totale des eaux françaises pour arriver à recalculer les valeurs de l'indicateur.

Selon un évaluateur, il semble plus pertinent que l'indicateur ne concerne que la proportion de la superficie totale des eaux françaises incluses dans le réseau AMP et pourvues d'un plan de gestion AMP. Cela devrait être la valeur première de l'indicateur, même s'il semble utile de garder sur le graphique une indication de la proportion des eaux françaises incluses dans le réseau AMP quand bien même celles-ci ne disposent pas encore d'un plan de gestion.

Les pondérations utilisées sont adéquates (évitement du double comptage notamment).

L'indicateur pourrait être complété par des indicateurs similaires territorialisés. Il serait peut-être possible d'agrèger ces indicateurs territorialisés au moyen de coefficients de pondération pour obtenir un indicateur unique. Le calcul de l'indicateur ne s'intéresse qu'à la surface des eaux inclues dans le réseau AMP. Cependant, il faut être vigilant quant au message à transmettre. L'intégralité des masses océaniques doit être protégée et pas seulement leurs surfaces. Les processus écologiques et notamment le fonctionnement des écosystèmes sont des processus qui ont lieu dans les trois dimensions. Serait-il envisageable de calculer les valeurs de l'indicateur sur les volumes des masses océaniques plutôt que sur leurs surfaces ? Fondamentalement cela pourrait changer les proportions présentées et modifier le message véhiculé par l'indicateur : à titre d'exemple, si les AMP ne protègent que des eaux peu profondes par rapport à la profondeur de l'ensemble des eaux françaises, la proportion des volumes inclus dans le réseau AMP serait-il beaucoup plus faible que si cela était uniquement rapporté à la surface ?

### D – Analyse de l'indicateur

L'évaluation s'inscrit dans le prolongement de la précédente analyse. L'indicateur est robuste, précis, sensible et fiable par rapport à l'objectif visé.

- **Robustesse** : L'indicateur est robuste. L'évaluation ne relève pas de biais particulier. Un changement dans l'intervalle de temps entre deux collectes de données n'aurait pas d'incidence sur la robustesse. Il en va de même pour un changement d'échelle de territorialisation, à condition que le volume des eaux françaises ne change pas. Au regard des objectifs B5, E14, E15, qui sont plus ambitieux que ce que permet l'indicateur actuel, la précision est insuffisante car on ne peut pas évaluer précisément l'atteinte de ces objectifs. Les pondérations conduisent toujours à une perte d'information, liée aux coefficients pondérateurs. Il faudrait veiller à présenter les modalités de calcul de cet indicateur pondéré, car l'agrégation introduit d'autres biais.

I-BD<sup>2</sup> – ÉVALUATION SCIENTIFIQUE D'INDICATEURS DE LA BIODIVERSITÉ

- Précision :** La précision de l'indicateur est bonne. cependant, l'indicateur est dépendant de la méthode de calcul utilisée pour déterminer les superficies des eaux et la précision avec laquelle cette mesure est réalisée n'est pas renseignée dans la description de l'indicateur. Une imprécision peut venir du rapport à l'année n au lieu de l'année n-3, ou bien de la superficie totale des eaux. La précision actuelle est suffisante pour retracer les variations du phénomène décrit. Un changement dans l'intervalle de temps entre deux collectes de données n'aurait pas d'effet sur la précision. Enfin, l'absence de précision annoncée dans la fiche ONB de l'indicateur tient à la nature même de l'indicateur. Il est global et intègre des AMP de nature très différente et dont le document de gestion est plus ou moins bien mis en œuvre (Cf. C- Domaine d'interprétation et limites). Améliorer la précision impliquerait de modifier l'indicateur.
- Sensibilité :** L'indicateur est sensible et modérément réactif puisqu'il inclut dans son calcul un pas de temps de 3 ans qui permet aux AMP de recevoir leur document de gestion. La sensibilité de l'indicateur est très fine puisqu'il se base sur les valeurs de surface des eaux calculées par un tiers. Bien que la précision de ce calcul ne soit pas directement disponible dans la valeur de l'indicateur (et ce n'est pas nécessaire de la fournir), l'indicateur sera sensible au moindre ajout et utilisera les valeurs les plus précises qui existent pour le calcul de proportion. L'échelle temporelle de mesure de l'indicateur ne permet pas de détecter des événements brefs et extrêmes, et ce n'est pas souhaitable. La mise en place des plans de gestion nécessitant 3 années, un événement bref n'est pas attendu et ne sera pas mesuré en tant que tel. Cet indicateur n'est pas non plus utilisé pour alerter sur ces changements inhabituels. L'indicateur n'indiquera pas un changement qui n'a pas eu lieu. Il peut éventuellement intégrer dans son calcul de proportion une surface d'AMP couverte par un plan de gestion qui ne bénéficie peut-être pas encore d'un véritable plan de gestion ou d'un plan de gestion dont le statut n'est pas aussi définitif. Ceci constitue une source d'erreur qui sera d'autant plus grande que la surface sur laquelle porte l'erreur sera grande. Il n'y a pas de risque que l'indicateur ne détecte pas un changement qui se serait produit. Un changement d'échelle territoriale n'affectera pas la sensibilité de l'indicateur.
- Efficacité / Fiabilité :** L'indicateur est fiable et efficace par rapport à l'objectif politique. Des versions déclinées (territorialisation) pourraient améliorer son impact scientifique, sociétal et politique sur le plan international. L'évaluation rappelle que l'existence d'un document de gestion ne prévaut pas de ses exigences, ni de sa mise en œuvre ou de son efficacité. L'indicateur évolue toujours dans le même sens que le phénomène qu'il décrit puisqu'il s'agit d'un rapport de deux valeurs dont seul le numérateur est appelé à changer. Il y a toujours un décalage de 3 ans, par conséquent dans le cas où une AMP se doterait plus rapidement d'un document, la valeur de l'indicateur pourrait être supérieure à 100%. Un changement dans l'intervalle de temps entre deux collectes de données n'aurait pas d'effet sur la fiabilité. L'objectif politique semble bien décrit par l'indicateur. Il faudrait peut-être décliner cet indicateur selon les catégories d'AMP et évaluer la mise en œuvre du document.
- Pertinence vis-à-vis de la biodiversité :** L'indicateur ne donne pas d'information sur les espèces présentes dans les AMP ou leur répartition. C'est un indicateur de gestion des zones de biodiversité à protéger. Par ailleurs, la dotation d'un document de gestion est loin d'être une condition suffisante de préservation, de même que l'existence d'une AMP, étant donné la variété des AMP. L'indicateur n'est pas assez ambitieux sur ce point. Il est lié aux services écosystémiques touristiques, de production de ressources aux frontières extérieures. Selon l'objectif finalement choisi, l'indicateur permet soit d'apprécier la politique de gestion de la biodiversité au niveau national (« quelle proportion des eaux françaises est couverte par des AMP validées par un document de gestion ? ») soit de mesurer la progression du traitement administratif des statuts des AMP (« parmi les eaux déjà classées en AMP, quelle est la proportion de celles qui sont accompagnées d'un document de gestion ? »). La deuxième situation semble beaucoup moins intéressante que la première du point de vue de la biodiversité. Il existe en outre une notion de taille



I-BD<sup>2</sup> – ÉVALUATION SCIENTIFIQUE D'INDICATEURS DE LA BIODIVERSITÉ

critique de l'AMP, qui peut être considérée comme un point d'inflexion. Il faudrait par ailleurs prendre en compte l'existence (ou l'absence) de corridors. Une réflexion philosophique serait intéressante si les AMP étaient des zones interdites d'accès, mais aussi dans une moindre mesure des « no-take zones ».

- **Données** : Les données utilisées ne semblent pas souffrir d'erreur particulière. Chaque nouveau jeu de données apporte sa propre échelle spatiale. Les AMP n'ont en effet pas toutes la même surface, mais elles se réfèrent toutes à une valeur qui n'est pas supposée changer dans le futur proche (i.e. la surface totale des eaux françaises).

## E - Propositions d'amélioration

Il faut que les producteurs décident du message principal que l'indicateur est supposé véhiculer (proportion des eaux françaises couverte par des AMP validées par un document de gestion ; ou parmi les eaux déjà classées en AMP, proportion de celles par un document de gestion ?).

Le calcul dépendant de la superficie d'AMP dotées de document de gestion de l'année n sur la superficie totale d'AMP à l'année n (et pas de l'année n-3), favorise une implication durable des acteurs de l'AMP, ainsi que la compréhension de l'indicateur.

L'évaluation propose de remplacer ou compléter l'indicateur par des indicateurs territoriaux, par rapport aux AMP de l'année n ou encore par rapport à la superficie totale. Ce dernier indicateur serait plus faible et plus facile à interpréter car les précédents mélangent différentes évolutions (évolution de la superficie d'AMP et création/abandon de documents, moyennée à 3 ans, mais ne tenant pas compte de la variabilité à un an près). Il pourrait être intéressant de décliner cet indicateur par région (Méditerranée, Pacifique...), ou par grand milieu (tropical, tempéré...).

La territorialisation permettrait de responsabiliser les acteurs locaux et de maximiser la préservation de la biodiversité. La territorialisation par type de milieu peut s'inscrire dans une démarche internationale coordonnée, et donne plus de poids à une gouvernance internationale.

Des indicateurs reflétant des objectifs scientifiques pourraient utilement compléter celui-ci, en prenant en compte la nature de l'AMP, les exigences et la bonne mise en œuvre du document de gestion. Il existe une littérature importante sur l'évaluation de l'efficacité des AMP.

## Référencement

Badie, M., Ropert-Coudert, Y. & Aubertie, S. 2016. *Evaluation scientifique de l'indicateur « Aires marines protégées pourvues de documents de gestion »*. In : *Fondation pour la recherche sur la Biodiversité (2016), Evaluation scientifique de 55 indicateurs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Expertise*. Ed. Barbara Livoreil et Sarah Aubertie, 296 pages. <http://www.fondationbiodiversite.fr/fr/societe/avec-la-societe/appui-a-la-decision/indicateurs/indicateurs-de-l-onb/evaluation-scientifique-des-indicateurs-2015.html>.



<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>

L'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) développe une base de données originale des indicateurs de biodiversité, comprenant des informations précises sur chaque indicateur. Cette base de données publique et gratuite doit également aider au choix d'indicateurs par différents usagers et au développement de nouveaux indicateurs. Intitulée i-BD<sup>2</sup> (pour Indicateurs de BioDiversité en Base de Données), son premier développement sert actuellement de base à un site internet où sont présentés les indicateurs de biodiversité de l'ONB (<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>). Pour une première série d'indicateurs de l'ONB, il a été demandé à la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) de coordonner une analyse scientifique critique selon une méthodologie transparente et indépendante, permettant de clarifier les forces et les faiblesses de ces indicateurs et améliorer leur fiche de description. Cette démarche doit également permettre l'amélioration de la structure-même de la base en ligne i-BD<sup>2</sup>. Cette fiche présente la synthèse de cette expertise pour l'un de ces indicateurs.



[www.fondationbiodiversite.fr](http://www.fondationbiodiversite.fr)

<http://www.fondationbiodiversite.fr/fr/societe/avec-la-societe/appui-a-la-decision/indicateurs/indicateurs-de-l-onb/evaluation-scientifique-des-indicateurs-2015.html>

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) a coordonné l'analyse scientifique critique de 55 indicateurs du premier jeu de synthèse de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB). Les aspects scientifiques et techniques de chaque indicateur ont été examinés par des évaluateurs scientifiques qui se sont penchés sur les concepts qui sous-tendent la création de l'indicateur, les éléments utilisés pour estimer sa robustesse, sa fiabilité, sa précision, sa sensibilité. La qualité de l'évaluation scientifique a été assurée en mettant en œuvre une approche méthodologique standardisée (grille d'évaluation issue d'un travail scientifique collaboratif avec des experts internationaux), des évaluateurs qui ont travaillé de la même manière que des pairs évaluant une publication scientifique (anonymat, indépendance) ainsi qu'une forte transparence des processus et des résultats.